

# **DEMANDE DE REMBOURSEMENT(REP)** $\square$ (1)

# **DEMANDE DE REMISE (REM)** □(1)

1. Demandeur	2. Titre pour le recouvrement
(nom, adresse et numéro EORI)	
210 70 72	
N° EORI :	
Représentant	
(nom, adresse et numéro EORI)	
N° EORI :	
TO BOIL.	
Contact : (facultatif)	
Sometic : queunary)	
3. Bureau de douane où la dette douanière a	4. Bureau de douane compétent du lieu où se
été notifiée (nom et adresse)	trouvent les marchandises (nom et adresse)
,	(si différent du bureau de notification de la dette
	douanière)





# 5. Mainlevée des marchandises 6. Documents joints accordée: (1) OUI NON Localisation des marchandises (nom et adresse) 7. Régime douanier Demande d'accomplissement au préalable des formalités : (1) OUI NON 8. Description des marchandises 9. Code douanier 10. Quantité nette 11. Valeur en douane 12. Montant des droits à l'importation ou à l'exportation à rembourser ou à remettre 14. Type de droit à l'importation ou à 13. Base juridique (2) l'exportation Code A : Article 117 du Code Code B : Article 118 du Code Code C : Article 119 du Code Code D : Article 120 du Code Code E : Article 116 § 1 du Code





5. Description de la motivation du remboursement ou de la remise	
16. Lieu, date et signature (+ fonction du	17. Banque et coordonnées bancaires
signataire)	

- (\*) Consulter la notice explicative afin de remplir le formulaire
- (1) Cocher la case appropriée





#### NOTICE EXPLICATIVE

Annexe A - Exigences communes en matière de données pour les demandes de remboursement ou de remises de droits à l'importation ou à l'exportation

# Titre I – colonne 4c) et titre VIII du règlement délégué (UE) n°2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015

# A. Note générale

La demande est remplie par le demandeur (ou son représentant) lisiblement et de façon indélébile. Elle ne doit comporter ni grattage ni surcharge. Les modifications qui y sont apportées doivent être effectuées en biffant les mentions erronées et en ajoutant, le cas échéant, les indications voulues. Toute modification ainsi opérée doit être approuvée par le demandeur et visée par l'autorité douanière.

# B. Notes spéciales relatives aux rubriques désignées ci-après

#### 1. Demandeur et son représentant

Le demandeur est la personne qui sollicite une décision auprès des autorités douanières.

Indiquer le nom et l'adresse de la personne concernée et son numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI).

Si le demandeur est représenté, fournir le nom, l'adresse et le numéro EORI du représentant.

# 2. Titre pour le recouvrement

Mentionner les références à la (ou aux) déclaration(s) en douane ou au document qui a donné lieu à la notification des droits à l'importation ou l'exportation faisant l'objet de la demande de remboursement ou de remise.

#### 3. Bureau de douane où la dette douanière a été notifiée

Mentionner le nom et l'adresse complète, y compris le code postal éventuel, du bureau de douane où ont été notifiés les droits à l'importation ou à l'exportation dont le remboursement ou la remise est demandé.

# 4. Bureau de douane compétent du lieu où se trouvent les marchandises

Cette information n'est fournie que si ce bureau est différent du bureau de douane où la dette douanière a été notifiée.

Indiquer le nom et l'adresse complète, y compris le code postal éventuel, du bureau de douane concerné.





#### 5. Mainlevée des marchandises

Précisez si les marchandises ont bénéficié ou non de la mainlevée.

Indiquer, si nécessaire, le nom et l'adresse du lieu, y compris le code postal, où se trouvent les marchandises.

Cette information n'est pas requise dans les cas où la législation européenne dispense de l'obligation de présenter les marchandises.

## 6. Documents joints

Fournir des informations sur le type et le cas échéant, sur le numéro d'identification et/ou la date d'établissement du (ou des) document(s) joint(s) à la demande. Indiquer le nombre total des documents joints.

Si le document comporte la suite des informations fournies en d'autres endroits de la demande, indiquer la référence de l'élément de données concerné.

Sans préjudice des dispositions particulières arrêtées dans le cadre de la politique agricole commune, lorsque la demande porte sur une marchandise qui a donné lieu à la présentation de certificats d'importation ou d'exportation lors du dépôt de la déclaration en douane, est également jointe à cette demande une attestation des autorités chargées de la délivrance desdits certificats, établissant que les démarches nécessaires ont été entreprises en vue d'annuler au besoin leurs effets.

Cette attestation n'est pas exigée si :

- (a) l'autorité douanière auprès de laquelle est déposée la demande est celle qui a délivré les certificats en question ;
- (b) le motif de la demande est une erreur n'ayant aucune incidence sur l'imputation desdits certificats. Les dispositions susmentionnées s'appliquent également en cas de réexportation, de placement des marchandises en entrepôt douanier ou en zone franche, ou de destruction des marchandises.

#### 7. Régime douanier

Sauf dans les cas visés à l'article 116 § 1, premier alinéa, point a), indiquer le code correspondant du régime douanier sous lequel le demandeur souhaite placer les marchandises. Si le régime douanier est subordonné à une autorisation, indiquer l'identifiant de l'autorisation concernée.

Indiquer si l'accomplissement préalable des formalités est demandé.

# 8. Description des marchandises

Indiquer la désignation commerciale usuelle des marchandises ou leur espèce tarifaire. La désignation doit correspondre à celle utilisée dans la déclaration en douane.

Indiquer le nombre, la nature, les marques et les numéros des colis. Dans le cas de marchandises non emballées, indiquer le nombre d'objets ou mentionner « en vrac ».





#### 9. Code douanier

Indiquer le code de la nomenclature combinée à 8 chiffres, le code TARIC et, le cas échéant, le ou les codes additionnels TARIC et le ou les codes additionnels nationaux des marchandises concernées.

# 10. Quantité nette

Indiquer la quantité nette de marchandises exprimée en unités supplémentaires au sens de la nomenclature combinée (annexe 1 au règlement (CEE) n°2658/87).

#### 11. Valeur en douane

Indiquer la valeur en douane des marchandises.

# 12. Montant des droits à l'importation ou à l'exportation à rembourser ou à remettre

En utilisant le code de la monnaie nationale (EUR : Euro), indiquer le montant des droits à l'importation ou à l'exportation à rembourser ou à remettre.

## 13. Base juridique

En utilisant les codes prévus à cet effet, indiquer la base juridique de la demande de remboursement ou de remise des droits à l'importation ou à l'exportation.

# 14. Type de droits à l'importation ou à l'exportation

En utilisant les codes prévus à cet effet, indiquer le type de droit à l'importation ou à l'exportation à rembourser ou à remettre.

# 15. Description de la motivation du remboursement ou de la remise

Description détaillée de la justification qui constitue le fondement de la demande de remboursement ou de la remise.

Cet élément de données doit être rempli dans tous les cas où l'information ne peut pas être déduite d'autres informations figurant dans la demande.

## 16. Lieu, date et signature

Lieu où la demande a été signée. Date à laquelle le demandeur a signé la demande. La demande est signée par la personne qui la dépose (le demandeur ou son représentant). Le signataire doit préciser sa fonction.

## 17. Banque et coordonnées bancaires

Indiquer les coordonnées bancaires lorsque des droits à l'importation ou à l'exportation sont remboursés.

